

DOCUMENT

Date : 3 avril 1981

Sources : Le Monde -Archives privées de Dominique Duée

Titre : Grave crise en Andorre : Fermeture de Radio-Andorre et Sud Radio dès hier décide le Conseil Général

Descriptif : Le Conseil Général des Vallées d'Andorre ordonne la fermeture des deux stations.



<http://www.aquiradioandorra.com>

Reproduction interdite sans autorisation.

Grave crise en Andorre

- 3 avril 1981 -

Fermeture de Radio-Andorre et Sud-Radio dès hier décide le conseil général

Le compte rendu de l'assemblée andorrane précise que cette mesure a été prise en raison de l'attitude des anciens concessionnaires — S.o.f.i.r.a.d. pour Sud Radio et E.i.r.a.s.a. pour Radio Andorre (1) — qui ont délibérément ignoré la décision, adoptée par coïncidence le 25 mars dernier par le conseil et qui prévoyait la signature d'actes de renonciation par ces sociétés étrangères.

A cela s'ajoutait depuis samedi dernier la colère suscitée par le revirement des délégués permanents qui, après avoir donné leur approbation à un protocole d'accord, avaient exigé des modifications fondamentales au texte d'origine. Les nombreuses réunions tenues depuis entre les deux parties étaient restées vaines.

Et hier encore, juste avant la réunion extraordinaire du conseil, les services des co-princes adressaient aux élus

andorrans des lettres rédigées, d'ailleurs, pratiquement dans les mêmes termes, par lesquelles ils reconnaissaient qu'ils n'avaient pu obtenir des concessionnaires la signature des actes de renonciation.

Personne en Andorre n'était dupe de cette explication puisqu'il est notoire que la S.o.f.i.r.a.d. n'a rien à refuser au co-prince français et que le co-prince épiscopal s'est fait de son côté le fourrier en Principauté d'E.i.r.a.s.a., société d'Etat espagnole. La mesure était comble et les conseillers soutenus par leur opinion publique prenaient la décision suprême.

(1) Il convient de rappeler que E.i.r.a.s.a. n'a jamais exploité Radio Andorre, cette station étant gérée depuis plus de quarante ans, sans interruption, par son créateur M. Trémoulet, puis par ses héritiers. Ces derniers ont depuis longtemps fait savoir au conseil général d'Andorre qu'ils s'inclinaient devant son légitime désir de contrôler ses ondes.